



## UN CNAS BIEN CHARGÉ !

Ce Comité National d'Action Sociale (CNAS) comportait pas moins de quatorze points à son ordre du jour, dont huit soumis au vote des représentant-es des personnels.

En préambule, un nouveau point a été fait sur les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024. Le flou persiste sur de nombreux points. Une circulaire après une réunion ministérielle devrait clarifier ce point.

Pour l'action sociale, l'attention devra être particulièrement portée sur le logement, les colonies de vacances et les places en crèches, sujets déjà évoqués lors d'autres instances (groupes de travail ou encore CSA ministériel).

À l'heure actuelle, pour les gardes d'enfants, un recensement précis des besoins est nécessaire. Pour les colonies, il s'agira de les faire partir dans les conditions habituelles, tout en travaillant sur les points de rassemblement (interdiction des gros rassemblements sur Paris). En matière de logement, les capacités seront là, sans dégrader les conditions d'accueil des autres publics. L'accompagnement social sera assuré pour tout le monde, impacté ou non par les JOP.

### Approbation du règlement intérieur du CNAS

Le projet de règlement intérieur (RI) a déjà été vu lors du CNAS du 31 mai 2023 (voir notre compte-rendu afférent pour plus d'informations). Très peu de modifications ont été apportées entre le projet et la nouvelle version soumise au vote.

Surtout, l'article 27, portant sur le nombre d'ASA accordées aux représentant-es des personnels afin de préparer et rendre compte des instances, peut être soumis à une interprétation très restrictive.

Si la secrétaire générale actuelle s'engage à laisser le temps nécessaire, rien ne dit que la personne suivante tiendra ce cap.

Aucune nouvelle modification n'a été apportée en séance.

**Vote contre unanime** des organisations syndicales

### Approbation du règlement intérieur type des CDAS

Même situation que pour le RI du CNAS, à ceci près que la secrétaire générale a rédigé et envoyé, conformément à un engagement pris lors du CNAS du 31 mai, une note aux présidents et présidentes de CDAS, « attirant leur attention sur la nécessité de consacrer à ces séances un temps suffisant, garantissant la qualité et la richesse des échanges lequel ne saurait avoir, au regard de l'importance des sujets abordés, une durée prévisionnelle inférieure à un jour. »

**Solidaires Finances** reconnaît la démarche faite par la secrétaire générale, pour autant la rédaction de l'article 27 du RI type n'a pas évolué.

**Vote contre unanime** des organisations syndicales

## Approbation du PV du CNAS des 8 juillet et 15 décembre 2021

Presque deux ans et demi pour l'un, deux ans jour pour jour pour l'autre... autant dire que ce sont des délais inacceptables pour présenter des procès-verbaux à approbation !

**Solidaires Finances s'est abstenue lors des votes sur les deux PV.**

## Réforme de l'action sociale

**Deux sujets ont été mis en exergue : avis sur le projet de gouvernance des opérateurs et avis sur la stratégie de communication de l'action sociale. Ils ont déjà été évoqués et traités ensemble lors de groupes de travail (5 juillet 2023 et 23 novembre 2023, voir nos compte-rendus afférents pour plus d'informations).**

Quelques modifications ont été portées depuis le dernier GT pour tenir compte de certaines demandes des organisations syndicales :

✓ **la possibilité d'avoir un ou une suppléant.e pour chaque titulaire** au Conseil d'Administration (CA) de la future fédération regroupant ALPAF, AGRAF et EPAF, siégeant à sa place en cas d'empêchement,

✓ **la possibilité de faire convoquer des expert-es**, toujours en CA.

En faisant le lien avec le projet de note d'orientation pour les présidentes et présidents de CDAS, la mission de soutien de la fédération envers les associations sur certaines missions avait disparu au profit de mutualisation de fonctions support.

**Solidaires Finances** est revenue sur les risques en matière de suppressions d'emplois au sein des associations si ces missions étaient mutualisées au sein d'une même structure. Le secrétariat général doit corriger cette phrase pour revenir à une notion de seul soutien.

**Solidaires Finances** restera vigilante sur les risques en matière de maintien de l'emploi au sein des associations.

L'agenda pour la création de la future fédération d'opérateurs d'action sociale s'est un peu affiné en termes d'étapes mais pas en termes de dates,

toujours imprécises (seuls les mois sont indiqués). Mais quoiqu'il se passe, pour le secrétariat général, la fédération sera installée d'ici la fin du premier semestre 2024.

La Convention d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) sera signée en deux temps entre la fédération et les associations : une première pour 2024 puis une pour trois ans.

**Solidaires Finances** rejette toujours le projet de création d'une fédération regroupant ALPAF, EPAF et AGRAF (pour commencer) et dénonce l'exclusion des organisations syndicales de tout organisme de contrôle de l'utilisation des subventions ministérielles, comme c'est le cas actuellement dans les conseils de surveillance de ces associations.

En matière de communication, des bilatérales sont organisées entre le SIRCOM et les opérateurs pour ajuster les éléments afin qu'ils soient le plus parlants possible.

Les référents communication des délégations de l'action sociale devront apporter leur expertise ; ils sont en cours d'identification au niveau régional.

**Solidaires Finances** s'interroge toujours sur le contenu offert aux agentes et agents du ministère derrière les logos affichés qui vont afficher « la marque employeur » et qui n'affichent toujours pas clairement les prestations portées derrière.

**Solidaires Finances a voté contre sur le projet de gouvernance des opérateurs et s'est abstenue sur la stratégie de communication de l'action sociale.**

## Budget de l'Action sociale ministérielle 2024

**Le budget 2024 de l'action sociale ministérielle s'élève à 108,23 M€ (contre 107,05 en 2023) portés à 112,85 M€ (111,40 en 2023) en tenant compte de 4,62 M€ de crédits de titre 2 destinés à financer la prestation financière délivrée par le service social aux agent.es en difficulté (4,50 M€) et les subventions interministérielles séjours d'enfants (0,12 M€).**

Une très légère augmentation donc du budget, très en-deça de la compensation des hausses globales du coût de la vie liées à l'inflation pour les personnels du ministère.

Avec un budget de 51,79 M€ (46 % des crédits de l'action sociale), la restauration (collective et titre-restaurants) reste le premier poste de dépenses. AGRAF perçoit une subvention de 13,24 M€.

✓ **L'augmentation des tarifs est fixée à 2 %**, que ce soit pour AGRAP ou pour les autres restaurants collectifs du ministère. La valeur faciale du titre-restaurant reste fixée à six euros.

Pour le secrétariat général, du fait de la hausse importante des coûts pour la restauration locale (conventionnements pour les prestataires externes, hausses des tarifications, loi EGALIM), celle du reste à payer pour les personnels est très limitée.

Pour **Solidaires Finances**, aucune hausse de tarif, même contenue, ne devrait être assumée par les agentes et les agents du ministère qui doit leur fournir l'accès à une restauration collective de proximité, de qualité et à tarif social.

✓ **S'agissant des restaurants financiers, il n'y aurait pas de plans de fermetures prévus**, même si du côté de l'INSEE, des discussions sont en cours sur des restaurants en difficulté. Il n'y a surtout et aussi aucun plan d'ouverture alors même que des services entiers s'implantent dans certains territoires, au gré des réorganisations des directions à réseau.

✓ **En ce qui concerne l'aide à la parentalité**, le budget est de 7,3 M€ (7,20 M€ en 2023). Un bilan sera fait sur la première année d'existence du Chèque Sport Finances, notamment sur le fait que de nombreuses petites structures sportives les refusent à cause des frais prélevés par le prestataire pour leur utilisation. Le secrétariat général interviendra à nouveau auprès de la société pour essayer de limiter ces frais, pour la deuxième année d'exercice (marché de deux ans). Pour les places en crèches, un nouveau point sur les besoins de réservations sera fait avec les délégués référents dans les délégations. Pour la crèche de Bercy, au-delà de travaux d'entretien à réaliser, des travaux plus lourds seraient à envisager, en lien avec la ville de Paris.

✓ **Solidaires Finances est également revenue sur les associations socio-culturelles et la COOP**. Le budget 2024 est de 6,94 M€ (6,9 M€ en 2023). Cela fait longtemps que nous pointons du doigt certaines questions voire opacités sur le fonctionnement de ces associations et leur subventionnement par le ministère.

Il y a nécessité de rendre compte annuellement de leur activité en CNAS ! Il est anormal de devoir réclamer en permanence leur compte-rendu d'activité ! Cela devrait intervenir au prochain CNAS, en mars ou avril 2024.

✓ **La masse salariale des dites associations** ayant augmenté de près d'un million d'euros, le secrétariat général a précisé que l'année 2022 était atypique... La charge étant partagée entre le secrétariat général et les directions à réseau, avec un système de remboursements pouvant être étalé sur plusieurs années. La hausse serait liée aussi à l'augmentation des rémunérations, aux compétences plus élevées sur certains recrutements...

#### Autres points budgétaires :

✓ **tourisme social** (vacances enfants et familles, incluant la subvention interministérielle pour séjours d'enfants en titre 2) : 20,75 M€ (20,48 M€ en 2023),

✓ **logement** : 9,42 M€ (9,39 M€ en 2023),

✓ **soutien aux actions locales** : 5,04 M€ (5,41 M€ en 2023), avant mise en réserve. Après mise en réserve, le budget 2024 est de 4,57 M€. Les enveloppes pour les CAL de chaque département sont transmises avec la note d'orientations aux président-es de CDAS. Le montant minimum reste fixé à 18 000 € et une réserve opérationnelle reste disponible si besoin (exemple des autocaristes pour les Hauts-de-France),

✓ **protection sociale complémentaire** : 4 M€, avant mise en réserve,

✓ **aide aux personnes en difficulté** : 4,50 M€ pour les aides aux agents en difficulté (4,20 M€ en 2023) et 0,44 M€ pour les prêts sociaux (0,34 M€ en 2023), soit un total de 4,95 M€ (4,54 M€ en 2023).

**En global, le projet d'atterrissage 2023 sera certainement plus élevé que celui de 2022 et très proche des crédits ouverts.**

**Sur la réserve 2024, le projet n'étant pas bouclé, elle tournera autour des 6 ou 7 %.**

Pour **Solidaires Finances**, si le budget est « sanctuarisé » pour le moment et a même été légèrement augmenté pour 2024 après des années de baisse, le contexte d'inflation galopante et le risque de décroissance dans les temps à venir doivent encore l'accentuer et le développer. Les personnels du ministère auront besoin d'une action sociale ministérielle plus forte.

**Solidaires Finances a voté contre ce budget.**

## Note d'orientations pour les président.es de CDAS

**Cette note présente un point national sur les moyens budgétaires alloués et la poursuite de la réforme de l'action sociale (réseau des délégations, prestations, amélioration de la communication et de la gouvernance des opérateurs associatifs). Ce sont des éléments déjà vus au cours d'autres instances (GT et CNAS) dont nos compte-rendus sont disponibles.**

Elle présente ensuite un point local.

✓ **Pour le Fonds d'Innovation Locale (FIL), un bilan de sa deuxième édition sera effectué au printemps 2024** et sera communiqué aux CDAS. Tout n'a pas été réalisé, la dépense étant noyée sur plusieurs exercices.

Un grand sentiment d'opacité voire d'arbitraire existe au niveau de la pré-sélection des projets, avant la présentation des quelques retenus en comité de sélection qui décide au final quels projets seront réalisés. Les critères de l'appel à projets puis en comité de sélection pourraient être rediscutés avec les organisations syndicales.

✓ **Une nouvelle campagne sera lancée au printemps 2024** (comité de sélection à l'automne) avec un budget global de 100 000 €. Le CNAS prévu en juin présentera le bilan de la précédente campagne et actera le lancement de la troisième.

Dans la note, un rappel sur la nécessité de s'inscrire dans le programme Bercy Vert est fait. Pour le secrétariat général, il s'agit de s'inscrire dans le contexte global, de prendre conscience de l'impact carbone dans les actions locales.

Enfin, en annexe de cette note, un tableau reprend les divers montants alloués pour les Crédits d'Actions Locales (CAL), pour chaque département.

Pour mémoire, sont alloués : 9,57 € par actif, 3,19 € par retraité et 36,82 € par enfant, calculés en année N-2, avec un montant minimum de 18 000 €. Sur le calcul des enveloppes, le lien avec les délégués est essentiel, ainsi qu'avec le SRE qui fournit un effectif global.

Une ancienne fiche technique sur les modalités de calcul existe ; elle mérite certainement une mise à jour et d'être jointe également à cette note d'orientations.

Pour **Solidaires Finances**, suite à la réforme du réseau des délégations et des compétences des CDAS, le rôle des CDAS en matière d'utilisation des CAL doit être rappelé et appuyé dans cette note, ce qui n'est pas le cas. Les responsables régionaux ne décident pas de l'utilisation des CAL !

**Solidaires Finances** a voté contre cette note d'orientations.

## Montants d'harmonisation des tarifs de restauration pour 2024



**L'harmonisation tarifaire détermine le reste à charge de l'agent.e** à partir duquel est calculé le montant de la participation employeur versée (en retenant le coût moyen d'un repas composé d'un plat principal

et de deux périphériques).

S'y ajoute, pour les agent.es éligibles, la subvention interministérielle repas. Pour cette dernière, la future hausse de rémunération s'appliquant sur l'indice brut et non l'indice majoré, le seuil fixé pour en bénéficier ne bougera pas.

Le prix de revient d'un repas est autour des 18 €. Pour 2024, la hausse des coûts de revient des repas en restauration collective est estimée à 7,42 %.

La hausse des montants de l'harmonisation tarifaire pour 2024 sera de 2 % soit 11 centimes d'euro :

- ✓ 5,50 € en Île-de-France (5,39 € en 2023),
- ✓ 6 euros dans les autres régions (5,89 € en 2023).

Pour **Solidaires Finances**, alors que pour de nombreux personnels, le repas de midi est le seul vrai repas de la journée, aucune hausse ne devrait être appliquée.

De plus, il n'y a toujours aucune explication sur les différences de montants entre l'Île-de-France et les autres régions.

Et surtout, ces montants ne sont qu'indicatifs ! Beaucoup d'agentes et d'agents paient plus !

**Solidaires Finances** a voté contre ces montants d'harmonisation tarifaire pour 2024.

## Logement : prestations de l'ALPAF pour les agent.es faisant l'objet d'une restructuration de service



Dans le cadre de restructurations de services, les agent.es mutés.es ou déplacés.es peuvent bénéficier :

✓ **du versement de l'aide à la première installation**, habituellement réservée aux primo-arrivants et aux mutations professionnelles résultant d'une promotion de catégorie ;

✓ **des montants maximum concernant l'aide à la propriété et le prêt immobilier complémentaire**, y compris pour les agents qui auraient déjà bénéficié d'une prestation d'accession à la propriété de l'ALPAF.

Ces mesures ont déjà bénéficié aux personnels de la DGFiP et de la DGDDI.

Le projet de décision présenté vise à l'étendre automatiquement à toutes les directions du ministère dès lors qu'il y a des restructurations de services.

**Solidaires Finances** a voté pour ce projet de décision.

## Point d'avancement de la réforme du réseau de l'action sociale

**La réforme du réseau est dans sa phase de mise en œuvre. Il s'agit maintenant, pour le secrétariat général, de laisser le temps suffisant pour que le système se rode. La réforme se met progressivement en place, tout en n'étant pas à la cible partout, en fonction des situations personnelles. Il faut aussi que le local règle des situations, tout ne peut être fixé au national.**

Les projets d'organigrammes fonctionnels ont été fournis lors du CNAS du 31 mai dernier. Les organigrammes nominatifs doivent maintenant être mis en place. Ils seront communiqués, même s'ils bougent au gré des départs et recrutements.

Pour **Solidaires Finances**, tout ne fonctionne pas correctement, loin de là. Les remontées de difficultés en témoignent.

Du côté des effectifs, les situations transmises par les documents de travail ne se correspondent pas. Entre la situation au 31 mars 2023 et celle au

31 décembre 2023. Entre les organigrammes fonctionnels et la situation au 31 décembre 2023. Il y a des bougés entre départements, des recrutements non lancés, etc. Neuf départements n'ont pas de délégué.e de proximité sur place.

Pour l'Outre-Mer, la coordinatrice a été nommée et est basée en Guadeloupe.

Et devant nos questions, peu de réponses... Le flou persiste... tout comme persiste notre opposition à cette réforme.

Le cœur de métier des délégué-es est l'animation de l'action sociale locale, le CDAS. Les responsables régionaux ne doivent pas les suppléer dans ce rôle.

Les référentes et référents doivent conjuguer leurs travaux avec les opérateurs, en professionnalisant les procédures. Par exemple, ALPAF et le secrétariat général vont animer des réunions avec les référent.es logement.

## Point d'avancement de la réforme de l'activité d'EPAF

**Derrière cet énoncé, se cachent en fait la vente des anciennes résidences, le programme des travaux dans les résidences conservées, la prolongation de la convention pour le site de la Saline et la rénovation des sites de colonies de vacances.**

Quatre ventes ont été réalisées en 2023, toutes au profit des communes où sont situées les résidences :

- ✓ **Piana**, le 4 mai, pour 870 000 €,
- ✓ **Bénodet**, le 17 novembre, pour 700 000 €,
- ✓ **Bréhat**, le 28 novembre, pour 1 620 000 €,
- ✓ **Saint-Raphaël**, le 12 décembre, pour 9 100 000 €.

Les ventes des autres résidences devraient être réalisées entre 2024 et 2025. Leur planning dépend de beaucoup de choses (offre, droit de préférence des communes, de collectivités de communes). La tendance globale des acheteurs éventuels est très majoritairement les collectivités locales.

✓ **La vente du site de la Tour de Carol** est toujours en cours...

✓ **Les 50 % des produits de cession (hors la Tour de Carol) sont versés sur un fonds** sur lequel des droits de tirages sont faits pour réaliser notamment les travaux sur les résidences conservées.

✓ **En matière de travaux**, sont concernées les résidences de La Baule, de Saint-Lary-Soulan, de Gérardmer, d'Agay et de Prémanon.

✓ **Deux points sous-tendent les travaux de rénovation** : la montée en gamme des résidences et les demandes de locations plutôt que de la résidence hôtelière.

Ainsi, par exemple, Saint-Lary-Soulan devient intégralement une résidence de locations. Un partenariat est en cours de réalisation avec la fondation Jean Moulin qui possède une résidence hôtelière jouxtant le site d'EPAF.

✓ **Ensuite pour la Saline, la gestion du site par EPAF est conservée**, tout en ouvrant la possibilité de réservation à d'autres ministères par convention. Pour le secrétariat général, il faut rentabiliser la fréquentation de ce site. Les travaux d'entretien sont faits, des points de vigilance sur la sécurité du site sont portés, la convention est juste signée pour son exploitation pour trois ans.

Les taux d'occupation sont très bons en 2022 car les Réunionnais ne pouvaient pas sortir du territoire. Maintenant, ils peuvent repartir sur l'île Maurice donc les chiffres sont moins bons. Des contacts sont pris avec l'IGESA pour remplir la résidence.

Pour **Solidaires Finances**, la résidence de la Saline doit rester dans le giron d'EPAF, tout comme doivent cesser les dix euros de droits d'entrée par personne et la limitation à quatre le nombre de personnes extérieures pouvant rendre visite à des usagè.res de la résidence. Refus unilatéral du secrétariat général arguant du fait que les dix euros et le port du bracelet pour identifier les personnes en visite se font dans les autres résidences sur la Saline, pour des raisons de sécurité...

✓ **Enfin, les sites de colonies de vacances, Leucate et Mimizan, vont être rénovés**, en lien avec les associations auxquelles ils ont été confiés par convention.

✓ **Un point complémentaire a été fait sur l'organisation des départs en colonie pendant les JOP.** Elle sera différenciée entre le printemps et l'été.

**Printemps :** espérer un rassemblement à Bercy mais il y a des sujets de sécurité, avec des mesures de plus en plus drastiques. La réponse sera connue en janvier.

**Été :** pas de point de rassemblement sur Paris, il faudra régionaliser en province autour des gares et des aéroports (une vingtaine de points sur douze villes). Le soutien des délégations de l'action sociale, en plus des gilets bleus, est attendu.

La communication sur ce dispositif sera faite bien en amont et à plusieurs reprises.

## Projet d'agenda social 1<sup>er</sup> semestre 2024

L'agenda social pour l'action sociale ministérielle s'annonce chargé, que ce soit pour les prestations, la création de la future fédération des opérateurs ou la tenue des CNAS.

Pour autant, seuls les mois sont fournis, les précisions devant être apportées dans un groupe de travail ad-hoc. Il s'agira également d'éviter les mois de juillet et d'août, du fait des JOP.

## Point d'information logement

✓ **Le premier point d'information porte sur l'évolution de l'aide à la propriété.**

Zone	Primo-accédant	Tranche	Montant au 31/12/2023	Montant revalorisé au 01/01/2024
1	O	1	8 460 €	10 704 €
		2	6 090 €	7 824 €
	N	1	6 840 €	8 574 €
		2	4 785 €	6 111 €
2	O	1	4 410 €	5 427 €
		2	3 090 €	3 837 €
	N	1	3 630 €	4 410 €
		2	2 520 €	3 096 €

La prestation sera revue à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des taux d'intérêt, les montants au 31 décembre 2023 constituant toutefois le plancher de la prestation.

✓ **Le second point porte sur l'évolution de la répartition de zones géographiques des prestations.** Elle a été revue selon la loi ALUR et non plus le Code de l'Habitation et de la Construction. 300 communes passent de la zone 2 à la zone 1, 30 communes de la zone 1 à la zone 2. Les modifications seront apportées aux prestations ALPAF au 1<sup>er</sup> février 2024.

✓ **Le troisième point porte sur les dix logements domaniaux à Saint Tropez** qui sont inoccupés, conséquence directe notamment de la fermeture du centre des Finances publiques.

Pour le secrétariat général, il faut réorienter la politique du logement en province, en lien avec les délégations pour savoir où il y a des besoins ailleurs (où, comment, etc). Pour cela, un tour avec les référent-es logement doit être fait. ALPAF va se rapprocher de la délégation du Var.

En complément, **Solitaires Finances** est revenue sur la création du CILAP (Comité Interministériel pour le Logement des Agents Publics) en juillet dernier. Instance en dehors de l'action sociale et en l'absence des organisations syndicales... aucun.e représentant.e des personnels présent.e pour porter la voix des agentes et agents publics des trois versants de la Fonction publique.

**Solitaires Finances** a rappelé :

✓ son attachement au maintien de l'action sociale, quel que soit son niveau,

✓ son attachement au maintien des prestations Logement au sein de l'action sociale, toujours quel que soit son niveau,

✓ son attachement à l'existence d'ALPAF dans notre ministère.

## Propositions des CDAS

Au CNAS du 31 mai dernier, ont été vues les propositions des CDAS du 1<sup>er</sup> semestre 2022. Lors de ce CNAS, sont vues celles du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Où est passé le 2<sup>e</sup> semestre 2022 ? À priori, il n'y aurait aucune remontée sur cette période.

✓ **Revalorisation de la valeur faciale des titre-restaurants** : répondre que cela a été vu en GT Restauration est pour le moins lapidaire... Il faudra préciser que seules des hypothèses ont été étudiées... dans le vide puisque pas de budget supplémentaire dédié !

✓ **Subventions interministérielles pour séjours d'enfants** : revoir les barèmes qui ne sont peut-être plus pertinents.

✓ **Places en crèches** : réserver dans des structures externes, pas de façon pérenne car cela évolue.

✓ **CESU** : pas la maîtrise des organismes qui refusent le paiement par CESU et pas de moyen de les obliger à les accepter...

✓ **Communication auprès des pensionné.es** : informations non nominatives fournies par le SRE. Pour pallier cette situation évoquée instance après instance, il est essayé de mettre à jour les fichiers antérieurs, d'inciter les agentes et agents partant à la retraite au niveau local à donner leurs coordonnées.

## Questions diverses

**Une attention particulière est portée sur Mayotte** : problème de logements, de restauration... et une assistante sociale qui va partir en début d'année.

Une attention appelée mais pas de réponse.